

Aperçu de la situation au Sénégal : eau, assainissement et hygiène

Résumé

Le Sénégal vise à atteindre une couverture en eau potable : i) de 100% pour l'accès à des services améliorés, d'ici à 2022 et ii) 100% pour l'accès à des services gérés en toute sécurité, d'ici à 2030. Pour l'assainissement, les cibles sont définies de la manière suivante : i) au moins 80% de taux d'accès amélioré à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, d'ici à 2025, ii) le taux de défécation à l'air libre est nul en milieu urbain et atteint au plus 10% en milieu rural, d'ici à 2025 et iii) le taux de couverture en ouvrages d'assainissement fonctionnels au niveau des écoles et des structures de santé atteint au moins 90%, d'ici à 2025.

Pour atteindre les objectifs, le Sénégal aura besoin d'investir : i) 133 millions de dollars par an pour atteindre la couverture universelle en services de base et ii) ainsi que 627 millions de dollars par an pour atteindre l'accès universel à des services gérés en toute sécurité. On estime le déficit de financement actuel à 385 milliards de dollars. Les aspirations sont les plus fortes pour l'assainissement en milieu rural où les niveaux de service de base sont de 43% et nécessiteront une forte participation des ménages pour mettre fin à la défécation à l'air libre et se rapprocher des services d'assainissement de base. Par ailleurs, l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement est beaucoup moins élevé dans les communautés les plus pauvres et parmi les groupes les plus vulnérables.

Cinq principales actions destinées à garantir une approche très ambitieuse pour réaliser les progrès nécessaires :

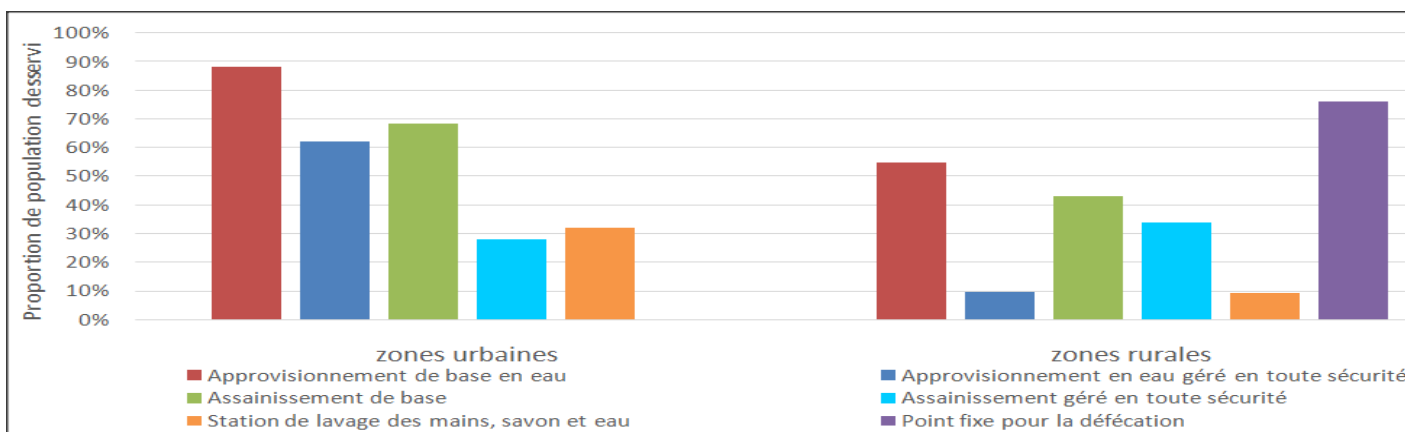
1. L'accélération des investissements pour soutenir le développement de l'accès équitable (pour toutes les catégories d'usagers, sur tout le territoire national et en veillant à prendre en charge les préoccupations des populations les plus vulnérables) aux services et la promotion d'une gestion professionnelle du service public de l'eau potable et de l'assainissement à travers l'implication optimale du secteur privé en milieux rural et urbain ;
2. Le développement d'une stratégie de financement durable du secteur basée sur la définition et l'application de politiques tarifaires pertinentes, le développement de mécanismes innovants de financement et l'optimisation des ressources publiques pour assurer : i) la prise en charge des fonctions de support à la mise en œuvre et au suivi de la politique sectorielle, la couverture optimale des coûts d'exploitation et de renouvellement des infrastructures et le soutien à une politique équitable d'accès aux services ;
3. La mise en œuvre d'une stratégie durable de promotion de l'assainissement en milieux urbain et rural à travers le recours efficace à l'approche chaîne de valeurs, l'implication progressivement renforcée du secteur privé dans le financement et l'exploitation des installations, la prise en compte différenciée des besoins des groupes vulnérables et le passage à l'échelle dans le processus de radicalisation de la défécation à l'air libre ;
4. La promotion d'une gouvernance sectorielle à la fois efficace et transparente basée sur une exécution performante en matière de passation des marchés, d'exécution et de suivi budgétaires et de mise en œuvre des opérations, dans un environnement régulé de manière efficiente ;
5. La mise en place d'une politique de gestion intégrée des ressources en eau pour satisfaire aux besoins liés à tous les usages, promouvoir le développement économique centré sur la valorisation de l'eau, la surveillance et la préservation de la ressource tout en intégrant les aspects environnementaux et de changements climatiques.

Aperçu de la vision et des cibles liées aux ODD pour le Sénégal

Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène au Sénégal vient de définir une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) sur la période 2016-2025 qui est alignée, au plan global, au nouvel agenda pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable en 2030 ; au plan régional, à la vision africaine de l'eau définie par AMCOW à l'horizon 2025 ainsi qu'à la *Déclaration de NGor* sur l'hygiène et l'assainissement adoptée le 27 mai 2015 lors de la 4^{ème} Conférence régionale sur l'assainissement en Afrique (*AfricaSan 4*) ; et au plan national, au Plan Sénégal Emergent (PSE) qui représente le cadre de référence pour le développement économique et social en 2035, dans un élan inclusif. La priorité de la stratégie définie dans la nouvelle LPSD est l'élimination de la défécation à l'air libre d'ici à 2030 et l'accès universel à un approvisionnement en eau : i) de base d'ici à 2025 ; ii) sûr d'ici à 2030 et un assainissement amélioré d'ici à 2030.

En 2015, selon les statistiques publiées par JMP, le Sénégal est parvenu à une couverture de 80% pour l'eau et de 48% pour l'assainissement. Cela a été suffisant pour atteindre les OMD pour l'eau mais malheureusement pas pour l'assainissement. Plus ambitieux, les objectifs et normes EAH inclus dans les ODD ont imposé des exigences beaucoup plus élevées. Le Sénégal ambitionne d'atteindre : i) l'accès universel à des services améliorés d'eau potable, d'ici à 2025, ii) au moins 80% d'accès à un approvisionnement en eau sûr, d'ici 2030 et 80% d'accès à l'assainissement géré en toute sécurité, d'ici à 2030. Des résultats très importants ont été obtenus durant la décennie 2005-2015, marquée par la mise en œuvre du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) aussi bien en termes de définition de politique et de stratégies, de mobilisation de financements et de mise en place d'ouvrages d'accès aux services. Cependant, il subsiste aujourd'hui des obstacles encore majeurs que la prise en charge encore inefficace des questions liées à la qualité de l'eau de boisson à cause des pollutions localisées de certaines nappes souterraines ou de plans d'eau superficielle, l'accessibilité encore moyenne des points d'eau liée au faible taux d'accès à l'eau par branchement dans les domiciles et à la densité moyenne des points de distribution en zones rurales, l'absence d'une politique tarifaire unifiée et apte à soutenir un recouvrement correct des coûts du service public de l'eau potable en milieu rural, l'implication encore du secteur privé dans le financement et la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement, le taux élevé de défécation à l'air libre, l'assainissement insuffisant des lieux publics par des ouvrages fonctionnels, bien gérés et conçus en prenant en compte le genre.

Les goulots detranglement les plus critiques à maîtriser concernant : la faiblesse de la gouvernance du sectorielle liée à la fonctionnalité insuffisante du mécanisme de régulation surtout dans le sous-secteur de l'hydraulique rurale et de l'assainissement, la gestion encore faible des relations intersectorielles avec la Santé, l'Éducation, la lutte contre la malnutrition, la faiblesse du dispositif de programmation et de financement du renouvellement du patrimoine, le niveau encore faible des financements (Budget de l'État et des collectivités locales, contribution des ménages à l'investissement et dans l'exploitation, ressources mobilisées par le secteur privé, etc.) destinés au sous-secteur de l'assainissement, particulièrement en milieu rural ; une forte dépendance aux financements publics et des problèmes liés aux capacités d'absorption, l'absence d'un plan national de renforcement des capacités des acteurs du secteur incluant une politique de gestion des ressources humaines basée sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'impulsion d'une offre de développement de nouveaux métiers pour accompagner les défis du secteur en matière d'accès aux services, de promotion de l'hygiène, de renforcement de la gouvernance inclusive associant les acteurs de la société civile et de suivi des performances dans l'exploitation et la maintenance des installations. Si ces questions ne trouvent pas de réponse, les progrès resteront lents et les ODD ne seront pas atteints.



2. Analyse du secteur – État des dispositifs fondamentaux et des comportements coopératifs du secteur

Après la feuille de route pour l'atteinte des OMD dont la mise en œuvre a été une réussite, le Sénégal est en phase de consolidation des bases d'un secteur qui fonctionne bien. Une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement du secteur Eau, Hygiène et Assainissement (incluant la GIRE) a été élaborée avec une stratégie sectorielle précise ; alors que les études relatives à l'établissement d'une situation de référence nationale sont en cours. Tout cela va contribuer à clarifier la vision relative aux ODD. Des améliorations sont toutefois nécessaires en vue de mieux renforcer certains dispositifs fondamentaux.

Politique et stratégie : autant on note des efforts importants ont été déployés pour l'élaboration de stratégies nationales pour le développement du sous-secteur de l'assainissement en milieux urbains et rural, autant cette démarche cohérente devrait être élargie dans le domaine de l'hydraulique, surtout en milieu rural pour l'élaboration d'un document de politique hydraulique pour une démarche de mobilisation efficace des ressources en eau incluant la prise en charge de la qualité de l'eau. Idem, si l'orientation politique est claire et se renforce en matière d'implication du secteur privé dans la gestion professionnelle et basée sur les performances du sous-secteur de l'eau, une stratégie précise de collaboration durable avec les opérateurs privés en matière de financement et de gestion de la filière assainissement n'est pas encore établie de manière claire. Les subventions publiques de l'État et des collectivités locales pour favoriser l'accès des ménages à des branchements privés à l'eau et à l'assainissement existent et montent en puissance en milieux urbain et rural ; cependant le ciblage des pauvres devra être affiné pour plus d'équité dans l'allocation des ressources financières.

Dispositions institutionnelles : La réunification du département Eau-Assainissement à partir de 2012 a été une initiative majeure du Gouvernement pour asseoir une véritable vision sectorielle tout en facilitant la définition et la mise en œuvre de certaines réformes au plan budgétaire et financière. Les nouvelles orientations sectorielles visent également une plus grande implication du secteur privé. A cet effet, le Gouvernement a opté pour la mise en place d'établissements publics chargés de mettre en place des contrats de délégation de service public ou de signer des contrats de gestion pour la prise en charge de prestations au titre de la fourniture de services d'eau potable et d'assainissement ou en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Des propositions majeures sont en cours de définition pour structurer et renforcer les questions relatives à la régulation sectorielle et à la participation des organisations de la société civile.

Financement du secteur : Sur la période 2005 à 2016, le secteur de l'eau et de l'assainissement (excluant la coopération transfrontalière autour de l'eau) a réussi des performances très appréciables en matière de mobilisation de financements avec un portefeuille global évalué à 1,7 milliards USD toutes sources confondues ; soit en moyenne un peu plus de 150 millions USD par an. Sur la période, l'État a déployé des efforts très importants sur ressources internes du budget qui représentant près de 16% du volume global des ressources financières mobilisées. Il convient toutefois de relever qu'un peu plus de 46% de ce portefeuille a été mobilisé sur les trois (03) dernières années (2014-2016), avec la confirmation des engagements sur des projets structurants dans les sous-secteurs de l'hydraulique rurale, de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement urbain. Les niveaux des versements et des dépenses peuvent encore être améliorés pour tirer le maximum de l'augmentation des allocations sectorielles. Par exemple les derniers travaux relatifs à la mise en place de l'Appui Budgétaire Sectorielle, le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement inscrit son dialogue avec le Ministère chargé des Finances autour de la nécessité de porter les niveaux d'allocations financières en fonction de l'évolution des recettes budgétaires afin de renforcer la contribution de l'État dans le financement du secteur.

Planification, supervision et révision : Un dispositif de planification et de suivi-évaluation de type collaboratif a été mis en place dans le cadre du PEPAM et a été permis un mécanisme conjoint de revue des performances durant la décennie des OMD. La nouvelle LPSD institutionnalise ce dispositif et l'aligne au système national piloté par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (le Cadre Harmonisé de Suivi-évaluation . CASE) sous forme d'ombrelle pour le monitoring et l'évaluation du Plan Sénégal Emergent. Dans le sous-secteur de l'assainissement, un comité interministériel de suivi a été mis en place incluant les secteurs de la Santé, de l'Éducation et de l'Environnement en vue d'harmoniser l'assainissement dans les établissements scolaires et sanitaires tout en prenant en charge les questions d'équité, de genre et plus spécifiquement la Gestion de l'Hygiène Menstruelle. Plus globalement, dans le souci d'assurer une meilleure fiabilité des données dans le cadre du Système Statistique National, des accords ont été signés avec l'Agence Nationale de Statistique et de Démographie et le Service National d'Hygiène pour la conduite d'une enquête nationale WASH afin d'établir la situation de référence pour les ODD et d'autres études spécifiques.

Renforcement des capacités : Bien que des ressources non négligeables aient été mobilisées et exécutées dans le cadre des différentes opérations du secteur au titre du renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs aux plans national et décentralisé, le secteur ne dispose d'un cadre de référence en la matière.

C'est à ce titre que l'une des priorités actuelles du Ministère réside dans l'élaboration d'un Plan National de Renforcement des Capacités qui sera une plateforme de développement de compétences au profit des acteurs du secteur en prenant en compte les nouvelles orientations sectorielles en matière de fourniture de services, de maintenance des installations et de monitoring des performances et de gouvernance inclusive.

En ce qui concerne les **comportements coopératifs** de SWA, le gouvernement, dans le cadre du PEPAM, avait déjà inscrit sa vision autour des principes de la Déclaration de Paris en matière d'appropriation et d'alignement. Le gouvernement assure le lead dans toutes les activités de définition de la stratégie sectorielle, notamment dans l'élaboration de la LPSD et le processus de définition de la vision, dont l'objectif principal est de parvenir à l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement d'ici à 2030. De plus en plus de partenaires au développement inscrivent leurs interventions dans une optique d'alignement en utilisant totalement ou partiellement les systèmes nationaux (passation des marchés, gestion financière, contrôle, suivi-évaluation). Ainsi le secteur enregistre des modalités diverses allant de l'aide budgétisée (Grand-duché de Luxembourg) à l'appui budgétaire (Union Européenne et Agence Française de Développement) en passant par les *Programmes Pour les Résultats* (Banque mondiale) ou le *Government to Government* (ou G2G avec l'USAID). Même pour les appuis projets, le gouvernement travaille avec les partenaires concernés pour une simplification et une standardisation des procédures (exemple : suppression de la double revue des dossiers d'acquisitions pour la Banque mondiale, accord pour l'utilisation de la procédure nationale pour les marchés par appel d'offres national pour la Banque Africaine de Développement). L'approche du Budget Programme par Objectif (BPO) institué dans le cadre de la mise en place des réformes au sein de l'JEMOA en matière de gestion des finances publiques renforce bien le leadership national en matière de planification, d'exécution des opérations et du budget ainsi que dans le recours aux systèmes et instruments nationaux (DPPD, PTA, RAP). L'organisation et l'animation du dialogue sectoriel révèlent également un pilotage par le gouvernement à travers deux sous-groupes des partenaires techniques et financiers pour les sous-secteurs urbain et rural associant les organisations de la société civile. collabore avec ses partenaires pour mobiliser la plupart des fonds en faveur du plan national et sectoriel et du budget national.

La définition de politiques, stratégies et programmes pluriannuels d'investissement ainsi que la mise en œuvre et l'évaluation de réformes en profondeur dans la gestion du secteur sont nécessaires pour renforcer l'alignement des partenaires sur les systèmes nationaux. La reconnaissance du leadership du gouvernement est également fortement corrélée à la gestion de mécanismes et plateformes dynamiques pour la diffusion de l'information et le partage des connaissances.

Figure 1 Application des comportements coopératifs de SWA par le gouvernement et les partenaires, Sénégal

COLLABORATIVE BEHAVIOUR		GOVERNMENT	DEVELOPMENT PARTNERS
1	Enhance government leadership of sector planning processes	★★★★★	★★★★★
2	Strengthen and use country systems	★★★★★	★★★★★
3	Use one information and mutual accountability platform built around a multi-stakeholder, government-led cycle of planning, monitoring and learning	★★★★★	★★★★★
4	Build sustainable water and sanitation sector financing strategies that incorporate financial data from taxes, tariffs and transfers as well as estimates for non-tariff household expenditure	★★★★★	★★★★★

Actions prioritaires à adopter pour garantir la préparation du secteur en vue des ODD

- Elaborer une situation de référence exhaustive, fiable et consensuelle pour l'ensemble des cibles afin de retenir de manière réaliste les cibles les plus réalistes tenant compte des données nationales, des ambitions du pays et des capacités réelles en matière de mobilisation de ressources, d'exécution de programmes et projets ;
- Approfondir et mettre en œuvre toutes les réformes de l'environnement technique et institutionnel du secteur eau et Assainissement dans la perspective de garantir une participation optimale du secteur privé, prioritairement, dans l'exploitation et la maintenance des infrastructures ainsi que dans la gestion professionnelle des services ;
- Développer des stratégies efficaces de financement du secteur basées sur une augmentation des allocations budgétaires de l'Etat combinée à des options de relèvement raisonnable des contributions des usagers à travers les tarifs, un mix de financements concessionnels et semi-concessionnels mais également et surtout un recours plus en plus important aux financements privés dans des proportions compatibles avec les équilibres financiers et sociaux recherchés par le gouvernement ;
- Mettre en œuvre les stratégies renouvelées en matière de promotion de l'assainissement basées sur la diversification de l'offre technologique pour un accès sûr aux services, le recours à l'approche chaîne de valeurs afin de maximiser les bénéfices incluant la valorisation des sous-produits, le passage à l'échelle de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés afin de réduire la défécation à l'air libre et l'amélioration accrue de la qualité des services offerts à travers une implication optimale du secteur privé ;
- Promouvoir une véritable gestion intégrée des ressources en eau en vue de renforcer la prise en charge de tous les usages de l'eau, garantir un suivi structuré, quantitatif et qualitatif des ressources en eaux tout renforçant le mode de gouvernance inclusive et transparente de ces ressources.

3. Besoins d'investissements sectoriels, déficits de financement et possibilités d'amélioration de l'efficacité

Besoins d'investissements et déficits de financement

Le Sénégal aura besoin de 627 millions de dollars par an pour parvenir aux ODD en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. La majorité des investissements des prévisions sera destinée aux dépenses d'investissement à moyen terme et consacrée aux besoins d'investissements pour l'eau et l'assainissement en milieu rural et urbain. Ces coûts sont principalement le résultat de la croissance de la population due aux migrations vers les zones urbaines, des réhabilitations pour maintenir les services, des nouvelles constructions pour étendre les services. On estime le déficit de financement actuel à 385 milliards de dollars. Ce déficit affecte avant aussi bien le sous-secteur de l'eau que celui de l'assainissement car les projections de financement actuelles couvrent respectivement 24% et 46% des coûts.

Figure 5 Le Sénégal aura besoin de 194 millions de dollars pour construire et maintenir la couverture universelle de base

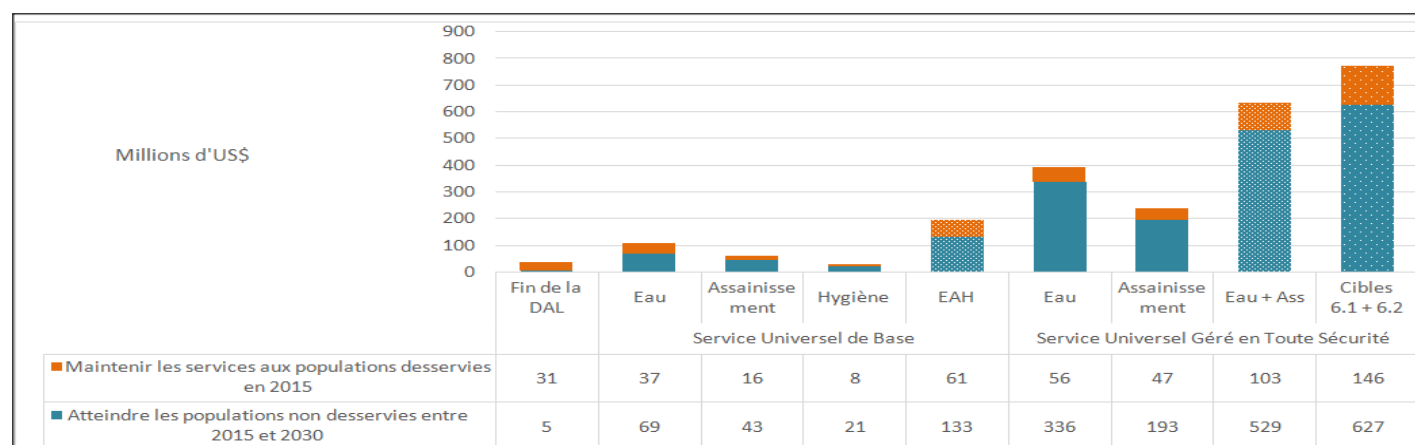
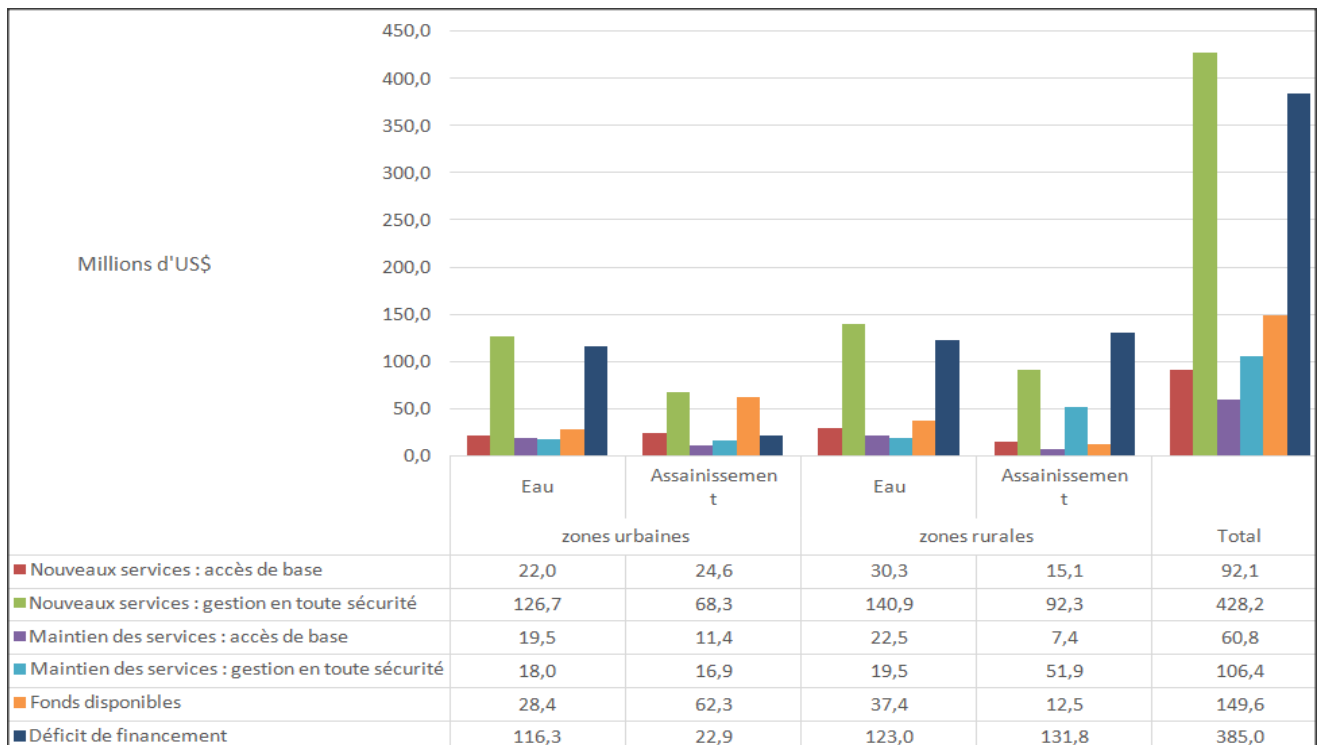


Figure 6 Déficit de financement : financements publics actuels par rapport aux coûts annuels destinés à être satisfaits par les financements publics, en millions de dollars



Stratégies de résorption du déficit de financement

Les projections de financements disponibles indiquent une augmentation des allocations et des sources de financement fiscales plus prévisibles surtout qu'au niveau du Sénégal la réforme du Code général des impôts vont impliquer une bonne évolution des recettes fiscales. Toutefois, les impôts et taxes à eux seuls ne suffiront pas pour garantir les progrès rapides nécessaires pour parvenir aux ODD. L'association de revenus nationaux, d'allocations plus efficaces et de l'utilisation des financements disponibles ainsi que l'accès à des revenus commerciaux sont nécessaires. L'accès aux marchés intérieurs privés et aux ressources commerciales figure parmi les options ayant le plus de chances de succès. Il faut également réduire au maximum les inefficacités, notamment celles qui proviennent d'un mauvais niveau de recouvrement des factures, des niveaux élevés d'eau non facturée avec un rendement de réseau de 80%, du manque de fonctionnalités et de coûts d'exploitation élevés. Ces facteurs peuvent compromettre la rentabilité des modèles économiques des opérateurs de services d'eau et d'assainissement et dès lors neutraliser toute possibilité pour eux de mobiliser des ressources auprès de la finance commerciale alors qu'elle est nécessaire pour étendre la couverture et maintenir les services.

La contribution actuelle des tarifs à l'exploitation et à la maintenance peut encore être améliorée si la qualité des services est élevée. Pour parvenir aux ODD et notamment pour mobiliser des fonds supplémentaires, il faudra adopter une stratégie agressive de mobilisation des ressources, associant des contributions des ménages et du secteur public supérieures ainsi qu'un accès à la finance commerciale. Par ailleurs, les mesures de réduction des coûts seront nécessaires, notamment grâce à l'utilisation de sources d'énergie alternatives pour les entreprises de services publics.

4. Actions prévues pour favoriser le progrès vers les ODD. Ê précisez l'Agence responsable de chaque action lorsque c'est possible

Mesures que le gouvernement et ses partenaires sont prêts à prendre pour renforcer le secteur

- a. **Politique et stratégie** : Sur la base de la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et en se basant sur les résultats de l'analyse de la situation de référence nationale, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement va élaborer un Programme National pour l'atteinte des ODD sous forme de plateforme programmatique inclusif ;

Le Ministère chargé de l'Hydraulique veillera à ce que l'ensemble des points d'eau motorisés en milieu rural soient gérés par des opérateurs privés professionnels recrutés par voie de concurrence et signataires de contrats de délégations de service public avec l'Office des Forages ruraux, d'ici à 2020 ;

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal mettra en place, d'ici à 2019, un mécanisme de régulation du secteur à travers : i) l'institutionnalisation de la revue des performances sur les contrats de fourniture de services, et ii) la mise en place d'un observatoire social de l'EAH conjointement avec les acteurs de la société civile pour améliorer la gouvernance inclusive du secteur ;

- b. **Financement du secteur** : Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement travaillera à la mise en place effective de l'initiative Fonds Bleu national (IFB-SEN) d'ici à 2019 pour accompagner, à travers la définition et l'implémentation de mécanismes innovants, la mise en œuvre de projets de développement de l'accès aux services et d'appui à la recherche dans le secteur EAH ;

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement mettra en place divers outils pour améliorer la viabilité financière de la fourniture de services eau et assainissement, notamment : i) l'élaboration d'une politique tarifaire nationale pour l'hydraulique en milieu rural d'ici à 2019 ; ii) la validation d'une nouvelle structure tarifaire pour l'hydraulique urbaine, d'ici à 2019 ; iii) la définition d'une stratégie de financement durable de l'assainissement en milieu urbain à travers une combinaison de tarif, de subventions publiques, de taxes et de transferts depuis d'autres secteurs à fort potentiel de ressources financières, d'ici à 2018 ;

- c. **Renforcement des capacités** : Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement élaborera un Plan National de Renforcement des Capacités d'ici à 2018 et qui sera exécuté à au moins 90% d'ici à 2022. Par ailleurs, en relation avec le Ministère chargé de la fonction publique et le Ministère chargé des Finances, les besoins en personnel à l'échelle du Ministère seront couverts au moins à 80%, d'ici à 2025.

g. Plans pour accéder à des financements supplémentaires :

- i. Dans le sous-secteur de l'hydraulique en milieu urbain, le gouvernement : i) va renouveler, d'ici à fin 2018, le contrat d'affermage pour la gestion du service public de l'eau avec la mise en place d'un schéma qui favorisera la prise en charge partielle du financement des investissements liés à l'exploitation par l'opérateur privé, ii) va garantir le paiement intégral et à temps des factures d'eau de l'Administration centrale, iv) mettra en place une politique fiscale favorable pour garantir l'équilibre financier, d'ici à 2019 et rendra effective une révision de la structure tarifaire, d'ici à 2020 tout en maintenant les ajustements de tarif, d'ici à 2030 afin d'assurer l'équilibre financier à travers un score minimum de 1,1 pour le ratio CAF/Dettes.
- ii. Dans le sous-secteur de l'assainissement urbain, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre la nouvelle stratégie de financement durable, d'ici à 2020 avec : i) une dotation au Fonds d'assainissement d'au moins 10 millions USD par an, ii) la mise en place de subventions publiques d'équilibre pour garantir la couverture des charges d'exploitation (hors amortissements) par la redevance d'assainissement avec un ratio d'au moins 90%, d'ici à 2019.
- iii. D'ici à 2020, le Ministre chargé des Finances va accompagner le financement du secteur en augmentant les allocations budgétaires en les ajustant régulièrement à un niveau de 2% à 3% des recettes budgétaires conformément aux recommandations du *Programme d'actions d'Addis Abéba* adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment en matière de financement des secteurs prioritaires.



Cette fiche pays a été préparée par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal. Elle est partagée avec les partenaires, dont des banques de développement, des agences bilatérales, la société civile, le secteur privé et des agences de recherche et de conseil.